

Vétroz, le 5 décembre 2019

PV N°5 - Assemblée générale

Lieu	Salle paroissiale de la Commune de Vétroz
Présents	Liste des présences annexée
Excusés	-

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle
2. Ouverture de l'assemblée, mot du Président
3. Désignation des scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2018, approbation par l'assemblée
5. Rapport du Comité
6. Comptes 2018
7. Remise en état des murs 2019-2020
8. Solde des travaux d'irrigation
9. Cotisations
10. Divers

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle

Le comité contrôle les personnes présentes à l'assemblée générale. La liste des signatures est disponible en annexe (annexe 1). Les membres excusés sont :

- Madame Buthet Marie-Therese par A,-Lise Kostic Buthet
- Monsieur Spichiger Leo
- Monsieur Buttet Gaston par madame Buttet Corinne
- Monsieur Butticaz Sébastien
- Monsieur Kuntschen Antoine
- Madame Kaeser Danièle

2. Ouverture de l'assemblée, mot du Président

L'assemblée générale est ouverte par le président à 20h05 par un mot de bienvenue concernant les travaux en cours qui seront abordés durant l'assemblée. Le président présente l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Désignation des scrutateurs

Le président passe au point 3 de l'ordre du jour, la désignation des scrutateurs. Monsieur Raphaël Vergères et Madame Dominique Fontannaz sont désignés comme scrutateurs.

4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 23 octobre 2018, approbation par l'assemblée

Le président passe la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée N°4 du 23 octobre 2018 (voir annexe 2). Le PV est approuvé par les membres présents avec deux abstentions.

5. Rapport du Comité

Le président passe la parole au secrétaire. Le secrétaire résume l'avancement des travaux par projet ainsi :

- Irrigation - décision n° VS 7313.01 : 8032 m de conduite posée. Les travaux sont donc terminés à hauteur de 96%.
- Murs - décision n° VS 7313.01 : 240.39 m2 de murs ont été construits sur les 280 m2
- Murs - décision n° VS 7313.02 : 617.69 m2 de murs ont été construits sur les 620 m2
- Murs - décision n° VS 7313.03 : 700 m2 de murs ont été construits sur les 1000 m2
- Murs - décision n° VS 7313.04 : 1000 m2 de murs sont à réaliser

6. Comptes 2018

Le président passe la parole à Madame Marie-Noëlle Fontannaz (caissière) pour la présentation des comptes. Madame Marie-Noëlle Fontannaz explique la ventilation des produits et charges. Le Syndicat a réalisé un déficit de CHF 3'361.74 pour la période du 01.04.2018 au 31.03.2019. Le compte de résultats totalise CHF 1'491'646.98. Le total du bilan est de CHF 942'551.81. Madame Marie-Noëlle Fontannaz demande à l'assemblée s'il y a des questions sur les comptes.

(Q) Stéphane Pillet demande à quoi correspond la facture de l'entreprise Gaillard

(R) Il s'agit d'une facture pour le projet d'irrigation.

(Q) Jean-Raphaël demande ce qu'il en est pour les personnes qui n'ont pas payé leurs cotisations.

(R) Des rappels seront envoyés une fois les travaux d'irrigation terminés.

Monsieur Jacques Voeffray poursuit par la lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

7. Remise en état des murs 2019-2021

Le président indique les travaux qui seront réalisés pour l'irrigation et pour les murs. Il insiste sur le fait que le syndicat peut subventionner uniquement des conduites de 2 pouces et plus. Un membre demande ce qui se passe si rien n'a été fait pour des conduites. Il rappelle que seul les conduites 2 pouces rentrent dans son rayon d'actions. Le président indique que les privés sont responsables des conduites inférieures à 2 pouces. Le président explique les problèmes dus à la commune (pompe défectueuse). Il indique avoir discuté avec M. André Fontannaz (Conseiller Communal en charge) pour s'assurer que la pompe fonctionnera en 2019.

Grâce à des fonds disponibles à l'état du Valais, il sera possible d'étendre le périmètre pour la remise en état des murs. Le président explique les vignes incluses dans le nouveau périmètre. Le Syndicat considérera que les personnes n'ayant pas répondu à la lettre confient la remise en état de leurs murs au Syndicat. Le président indique que les murs rentrent dans l'entretien du patrimoine et qu'il faut profiter des subventions à disposition.

Monsieur Christian Cotter demande ce que sont les conséquences possibles. Le président indique qu'il s'agit par exemple de dégâts à la vigne du dessous. Il s'agit d'une clause pour décharger le syndicat en cas de problème.

M. Jérôme Disière demande si le Syndicat est responsable des murs refaits en cas de problème. Le président répond que les travaux mandatés par le Syndicat sont couverts par les règles d'usage. M. Bernard Bidermann indique que la garantie est de 2 ans et 10 ans pour les défauts cachés.

Un membre demande s'il peut refaire lui-même un mur. M. Bernard Bidermann indique qu'il faut contacter le bureau pour se mettre d'accord sur les travaux à refaire. Il explique les choix possibles pour les propriétaires :

- Confier la remise en état des murs au Syndicat
- Refaire les murs soi-même selon les règles de l'art (contrôlé par le bureau d'ingénieur)
- Ne rien faire et accepter les conséquences possibles

M. Bernard Bidermann encourage les propriétaires à répondre et profiter des subventions. Il indique que les propriétaires qui refont eux-mêmes leurs murs qu'ils ont entre 2 et 3 hivers (2 ans). Les subventions sont versées à la fin des travaux après contrôle par le bureau d'ingénieur. Le président indique que les propriétaires peuvent confier les travaux à une entreprise mais ils doivent assumer les risques des travaux réalisés par l'entreprise qu'ils ont mandatés

M. Cotter demande la marge d'erreur des prix communiqués. M. Bernard Bidermann indique que les coûts sont définis par le canton. Le syndicat garantit les coûts communiqués uniquement si les travaux lui sont confiés.

M. Bernard Bidermann communique que les propriétaires du périmètre ont été contactés pour les travaux 2018-2019.

8. Solde des travaux d'irrigation

Le président indique que pour terminer les travaux d'irrigation des coûts supplémentaires de CHF 384'902.- ont été calculés par l'entreprise et le bureau d'ingénieurs. Le comité a pris contact avec le canton afin d'obtenir des subventions supplémentaires. L'approbation par l'OFAG et le canton est prévue courant 2020. Les membres approuvent la poursuite des travaux.

9. Cotisations

Le secrétaire propose de baisser la cotisation à 20ct afin d'absorber les travaux sur 1 an ou de baisser la cotisation à 10ct pour les absorber sur 2 ans. La parole est donnée à l'assemblée. La baisse à 10ct des cotisations est décidée à l'unanimité des membres présents.

10. Divers

Le président explique qu'une visite des murs réalisés dans le sous-périmètre 1 a été faite par le fond Suisse du paysage. Le comité va faire une deuxième demande d'aide pour le sous-périmètre 2.

Monsieur André Fontannaz (AFO) annonce sa démission comme Conseiller Communal. Monsieur Stéphane Papilloud (SPA) reprendra ses dicastères. Il sera le nouveau représentant de la commune au Syndicat. SPA remercie AFO pour son travail et son engagement.

Jean-Raphaël Fontannaz (JRF) indique s'être abstenu car il ne trouve pas correct qu'uniquement les conduites de 2 pouces sont subventionnées. Marc-Henri Cottagnoud indique qu'il s'agit d'une règle définie pas Berne à savoir qu'uniquement les conduites de 2 pouces et plus sont subventionnées. JRF indique qu'il faut avoir un plan pour desservir tout le monde. André Fontannaz indique que la variante de refaire l'entier du réseau a été étudiée mais vu son coût astronomique a été écartée. Bernard Bidermann confirme que la confédération ne subventionne pas les conduites inférieures à 2 pouces car elles sont considérées comme privées. Le Syndicat va analyser les coûts pour remplacer les conduites dans les secteurs à problèmes même si elles sont inférieures à 2 pouces.

Un membre annonce que le site Internet ne contient pas toutes les informations et procès-verbaux. Il indique également que les propriétaires n'ont pas reçu le plan des conduites. Marc-Henri Cottagnoud informe qu'uniquement les conduites principales seront disponibles sur les plans. Bernard Bidermann indique que les propriétaires peuvent écrire pour demander les plans des conduites afin de ne pas attendre une année.

Stéphane Pillet demande à quoi correspond le supplément. Marc-Henri Cottagnoud indique qu'il s'agit de vannes et conduites supplémentaires qui ont dû être remplacées. Bernard Bidermann explique que lorsqu'une fouille est réalisée les conduites étaient remplacées. Le nombre de pièces a été sous-estimés.

Jean-Raphaël Fontannaz indique que, selon les statuts, les membres sont convoqués par les piliers publics, le bulletin officiel et par courrier pour les hors canton. Il se demande si les convocations ne pourraient pas être transmises par courriel. Le comité va regarder permettre aux membres de nous communiquer leurs adresses avec les prochaines cotisations.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée le président clôture la cinquième assemblée générale du syndicat à 20h55.

Le Président

Marc-Henri Cottagnoud

Le Secrétaire

Fabien Papilloud